BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1516

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

520 364 241 RCS Epinal.
ASTICO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 25000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue des Déportés, Bp 68, 88700 Rambervillers.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Fusion par voie d'absorption par la société « BALIN ENGINEERING » de la société « ASTICO » : ■ « BALIN ENGINEERING » Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros Dont le siège social est à RAMBERVILLERS (88700) 5 rue des Déportés BP 44 Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EPINAL sous le n°448 911073 Société absorbante ■ « ASTICO » Société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros Dont le siège social est à RAMBERVILLERS (88700) 5 rue des Déportés BP 68 Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EPINAL sous le n°520 364 241 Société absorbée 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société « ASTICO » dont la transmission à la société « BALIN ENGINEERING » est prévue : -Actif :543.835,18 euros -Passif :3.620,00 euros -Soit un actif net apporté de 540.215,18 euros 2. En raison de la détention par la société absorbante de 300 actions émises par la société absorbée, la société absorbante procédera à une augmentation de capital de 37.500 euros par création de 375 actions de 100 euros chacune. Le capital de la société absorbante sera ainsi porté de 120.000 euros à 157.500 euros. 3. Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera proposé que 3 actions de la société absorbante soit échangées contre 2 actions de la société absorbée. 4.Prime de fusion : 382.715,18 euros. La prime de fusion sera comptabilisée dans les conditions prévues par la réglementation comptable. 5. Le projet de fusion a été établi à RAMBERVILLERS (88) en date du 26 janvier 2022 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EPINAL (88), le 02 février 2022 au nom de la société « BALIN ENGINEERING », société absorbante, et au Greffe du Tribunal de Commerce d'EPINAL (88), le 02 février 2022, au nom de la société « ASTICO », société absorbée. Pour Avis.